

AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

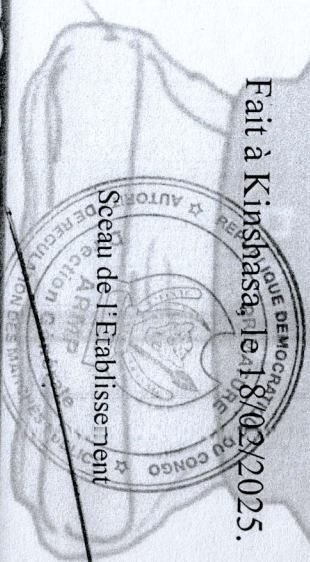
ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 36/2025

A LA SOCIETE SYCAMORE SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 011/MSF/CGPMP-SP/DG/2024, conclu avec Trans Academia, pour un montant total hors taxe de francs congolais soixante-neuf millions deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent (CDF 69 283 500,00) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais quatre cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre, cinquante centimes (CDF 484 984,50), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 18/02/2025.

Directeur Administratif et Financier



Général KATIMBE MBATI
Directeur Général